



Juin 2016

La qualité de l'air s'améliore en juin dans le Nord et le Pas-de-Calais

La qualité de l'air a été meilleure en juin en raison de conditions météorologiques plus favorables à la dispersion des polluants (nombreuses précipitations, ensoleillement faible). Les indices de la qualité de l'air ont été bons (indices 3 à 4) voire très bons (indices 1 à 2) pendant près de 75 % du temps. Les indices les plus élevés ont été enregistrés en début (5, 6 et 7 juin) et en milieu de mois (10 et 11 juin), dans le Nord et le Pas-de-Calais. L'indice de 8 (mauvaise qualité de l'air) a été atteint sur les agglomérations de Calais, Douai, Lens, Saint-Omer et Valenciennes, en lien avec les épisodes de pollution du mois (voir ci-dessous).

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Episodes de pollution

En juin, le Nord et le Pas-de-Calais ont été concernés par 3 jours d'épisode de pollution :

- aux particules PM10, le 5 et le 7 du mois (niveau d'information et de recommandation)

Les particules en suspension trouvent pour origines principales le chauffage, les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic automobile.

- à l'ozone, le 10 juin (niveau d'information et de recommandation)

L'ozone se forme, à partir des polluants, émis par le trafic automobile et les activités industrielles sous l'action du soleil et des fortes températures. L'agglomération de Calais a été particulièrement concernée par cet épisode.

Le niveau d'alerte n'a pas été atteint en juin.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain (prévisions de nos équipes à partir des modèles de prévision de la qualité de l'air). Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Concentrations journalières en particules PM10

En juin, plusieurs stations de la région ont enregistré entre une et quatre journées de concentrations supérieures à 50 µg/m³, principalement sur le littoral (stations du dunkerquois), mais également sur les agglomérations de Lens, Valenciennes et Douai.

Pour respecter la réglementation européenne, les stations de mesures de la qualité de l'air ne doivent pas enregistrer de moyennes journalières en particules PM10 supérieures à 50 µg/m³ plus de 35 jours par an.

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle.

Ces données restent la propriété d'atmo Nord – Pas-de-Calais et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'atmo Nord – Pas-de-Calais et doit mentionner, dans tous les cas, « source : atmo Nord – Pas-de-Calais ».